Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 26/02/2024
ID : 030-213001092-20240219-DE2024001-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 19 février 2024

N° DE LA DELIBERATION : 2024001

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Bonot Anne-Marie, Bourguet Sébastien, Buchon Christine, Croxo Charles, Croxo Stéphanie, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Ozil Cyril, Ozil Sylvain, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc

Absents :

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 14 février 2024

Date d'affichage : 14 février 2024

Objet de la délibération : ACQUISITION FONCIERE

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal d'Euzet que l'aménagement sécuritaire de la traversée d'agglomération au lieu-dit Les Sources oblige la commune à faire certaines acquisitions foncières.

Il propose l'acquisition de 431 m2 issus de la division foncière de la parcelle D 468 auprès des consorts SAINT-LEGER au prix de 431 euros.

La mairie prendra à sa charge les frais de géomètre, de constitution des servitudes nécessaires et des actes notariés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité de ses membres valide cette acquisition foncière et autorise Monsieur le Maire à gérer et signer tous les documents relatifs à ce dossier chez le notaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 26/02/2024
ID : 030-213001092-20240219-DE2024001-DE

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr